



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L' AGRICULTURE

DIRECTION D' APPUI A L' ORGANISATION DES PRODUCTEURS ET A L' AGRO-BUSINESS

Avis de Consultation Ouverte

N° 01-2023/MINAE/SG/DGA/DOPAB

03/11/2023

1. Le **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les **offres** suivant sous plis fermés pour exécuter :

Travaux d'aménagement de la Grande salle du Batiment B de la DGR Nanisana (RELANCE) .

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 – 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à **prix unitaire**

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : **RANDRIANASOLO RAFANOMEZANA Norohasina**
- Fonction : **Personne Responsable des Marchés Publics**
- Adresse :
- E-mail : **minae.prmp@gmail.com**
- Bureau : **bureau de l'UGPM** , Étage : **5ème étage** , Porte : **504**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation de prix doit être retiré à **bureau de l'UGPM, Etage: 5ème étage , Porte : 504** moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- **Lot 1 : vingt mille Ariary (Ar 20 000.00)**

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

5. Les plis devront parvenir à **Madame la Personne Responsable des Marchés Publics , bureau du secrétariat de l' UGPM** , étage: **5ème** / porte: **504** , au plus tard le **13/11/2023 à 14 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leur représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique **ne sera pas** autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- **Lot 1 : trois cent mille Ariary (Ar 300 000.00)**

,ou son équivalent en monnaie librement convertible, elle doit être présentée sous forme suivantes :

- soit par caution personnelle et solidaire d'un organisme agréé par le Ministère chargée des Finances,
- soit par garantie bancaire,
- soit par chèque de banque libellé au nom de Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.

8. Une visite de lieu est **facultative**, elle n'est pas organisée



à _____, le __/__/____

La Personne Responsable des Marchés Publics